



**HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE  
A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE**

**HONORAIRES DE BASE FORFAITAIRE**

Le mandataire percevra la rémunération convenue d'un commun accord et arrêté à 6.00 % HT du montant des sommes encaissées pour le compte du mandant.

**HONORAIRES LOCATION**

. habitation : barème loi ALUR (visites, dossier, établissement du bail)

. 12.00 €/m2 sans pouvoir excéder un mois de loyer TTC

. état des lieux : 3.00 €/M2 TTC

. Dans le cas d'un état des lieux établi par voie d'huissier la charge sera répartie à part égale entre locataire et propriétaire

. avenant habitation : 1/2 mois de loyer TTC

. garage/parking : bail ou avenant : un mois de loyer HT

. locaux commerciaux ou professionnels : bail : 1/2 mois de loyer HT

Avenant : 250.00 € HT

**GESTION DES TRAVAUX**

- Frais de dossier de travaux : 250.00 € HT soit 300 € TTC

- Dossier ANAH 250.00 € HT soit 300 € TTC

- Montage financement : 250.00 € HT soit 300 € TTC

- Suivi administratif de chantier :

. Sans architecte : 6% HT du montant des travaux réalisés

. Avec architecte : 1.50 % HT du montant des travaux réalisés

**GESTION DES SINISTRES**

Sinistres courants : néant

Sinistres supérieurs à 1500 € : 95.00 € HT de l'heure ( au temps passé)

**GESTION ASSURANCES LOYERS IMPAYES**

0,20 % HT soit 0.24 % TTC des recettes du compte

**FRAIS DE DOSSIER POUR DEPLAFONNEMENT DU LOYER (BAUX COMMERCIAUX)**

10 % HT de l'augmentation annuelle avec minimum de 500.00 € HT.